

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-136

présenté par
M. Laurent

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Liens entre la Nation et son armée	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement a engagé la refonte de la politique sociale de l'ONAC-VG en l'accompagnant d'un effort budgétaire insuffisant pour répondre aux difficultés des anciens combattants démunis,

fragiles et parfois isolés. La solidarité nationale à l'endroit de ces personnes doit être renforcée (action n° 3 « Solidarité »).

Un examen sérieux de la Journée Défense Citoyenneté permettra de dégager les crédits nécessaires.